

**CONSEIL DE QUARTIER Ouest des
Pentes
26 octobre 2023 (v2)
17h30 – 19h30 Mairie Lyon 1^{er}**

Présent(e)s : Liste communiquée par la Mairie

Bureau du Conseil de Quartier : Pierre BRENDEERS

Rapporteur : Pierre BRENDEERS

Elus présents : Mathilde CORTINOVIS

Cabinet Mairie : Clara GRAU

Ordre du jour

1. Tour de table des présents
2. Election d'un bureau
3. Devenir du Conseil de Quartier
4. Questions diverses

1. Tour de table- Présentation des présents

Participent à la réunion : Isabelle DUBOSC, François BLONDEL, Didier LABBE, Edouard HOFFMANN

2. Election d'un bureau

Pierre BRENDEERS a été élu lors de l'AG des trois Conseils de Quartier. Deux candidats se sont manifestés suite à la recherche de candidats transmises aux membres du Conseil de Quartier pour compléter le bureau : Isabelle DUBOSC et Guillaume DELEDALLE. Edouard HOFFMANN se porte candidat en séance.

Le bureau élu est donc composé de ces quatre membres.

3. Devenir du Conseil de Quartier

Pour permettre aux actifs de participer aux réunions du Conseil, l'horaire des séances sera modifié : **de 19 h à 20 h 30.**

Il en résultera que les questions à l'ordre du jour devront être présentées par un rapporteur sous la forme d'un écrit joint à la convocation.

Le nombre de questions à l'ordre du jour devra être limité.

Le lieu de réunion pourra être le Collège TRUFFAUT (place Morel) ou la salle du Conseil en mairie du premier arrondissement (montée de l'amphithéâtre), selon les disponibilités.

Tant que possible, ces réunions seront fixées le premier jeudi de chaque mois.

Rappels : le Conseil de Quartier est l'émergence légale de la représentation habitante, en lien avec la Mairie.

Comme le prévoit l'article [L2143-1](#) du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **« ces conseils peuvent être consultés par le maire et peuvent faire des propositions sur toute question concernant le quartier ou la ville.**
- **par ailleurs, le maire peut associer ces conseils aux actions intéressant le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville. »**

Le bureau du Conseil de Quartier, représentant de tous les habitants du quartier, est donc par essence apolitique.

4. Informations et questions diverses

- Le 25 novembre fête du quartier. Pour le futur, la question est posée de sa position dans le calendrier : au printemps ?
- La session APICQ (appel à projets à l'initiative des Conseils de Quartier) est ouverte.
Cette démarche vise à encourager et à soutenir les initiatives portées par les Conseils de Quartier en dynamisant la vie publique locale.

5000 euros peuvent être attribués par projet.

Un échange préalable avec la mairie et le bureau est nécessaire pour examiner l'originalité du projet et son adéquation à l'intérêt général.

Un dossier doit ensuite être construit. La mairie et le bureau peuvent aider en cela.

Une seule session pour 2024 avec une date limite de dépôt du dossier fixée au 2 février 2024 pour étude.

A noter que plusieurs Conseils de Quartier peuvent se grouper pour un même projet.

- Le compte rendu de l'action du Conseil de Quartier lors de la table ronde sur les graffitis qui a eu lieu le 6 juillet 2023, qui a été présenté en réunion du Conseil de Quartier du 11 juillet 2023, est joint en annexe 1.

Il contient de nombreuses propositions pour aborder ce problème.

Demande est faite que ce document soit ajouté au compte rendu des interventions de Julie VALIN, Jérôme CATZ et Jérôme COQUAZ.

Fin de réunion à 19 h 30